

MINISTÈRE  
de l'ÉDUCATION  
NATIONALE

REPUBLIQUE FRANÇAISE

-----  
Beaux - Arts

-----  
Monuments Historiques  
Fouilles & Sites

-----  
Inventaire des Sites  
dont la conservation  
présente un intérêt  
général

LE MINISTRE SECRÉTAIRE D'ÉTAT À L'ÉDUCATION  
NATIONALE

Vu la loi du 2 mai 1930 concernant la protection des monuments naturels et des sites de caractère artistique, historique, scientifique, légendaire ou pittoresque et notamment l'article 4;

Vu l'arrêté du 10 août 1942 pris par application de la loi du 11 juillet 1942;

A R R E T E

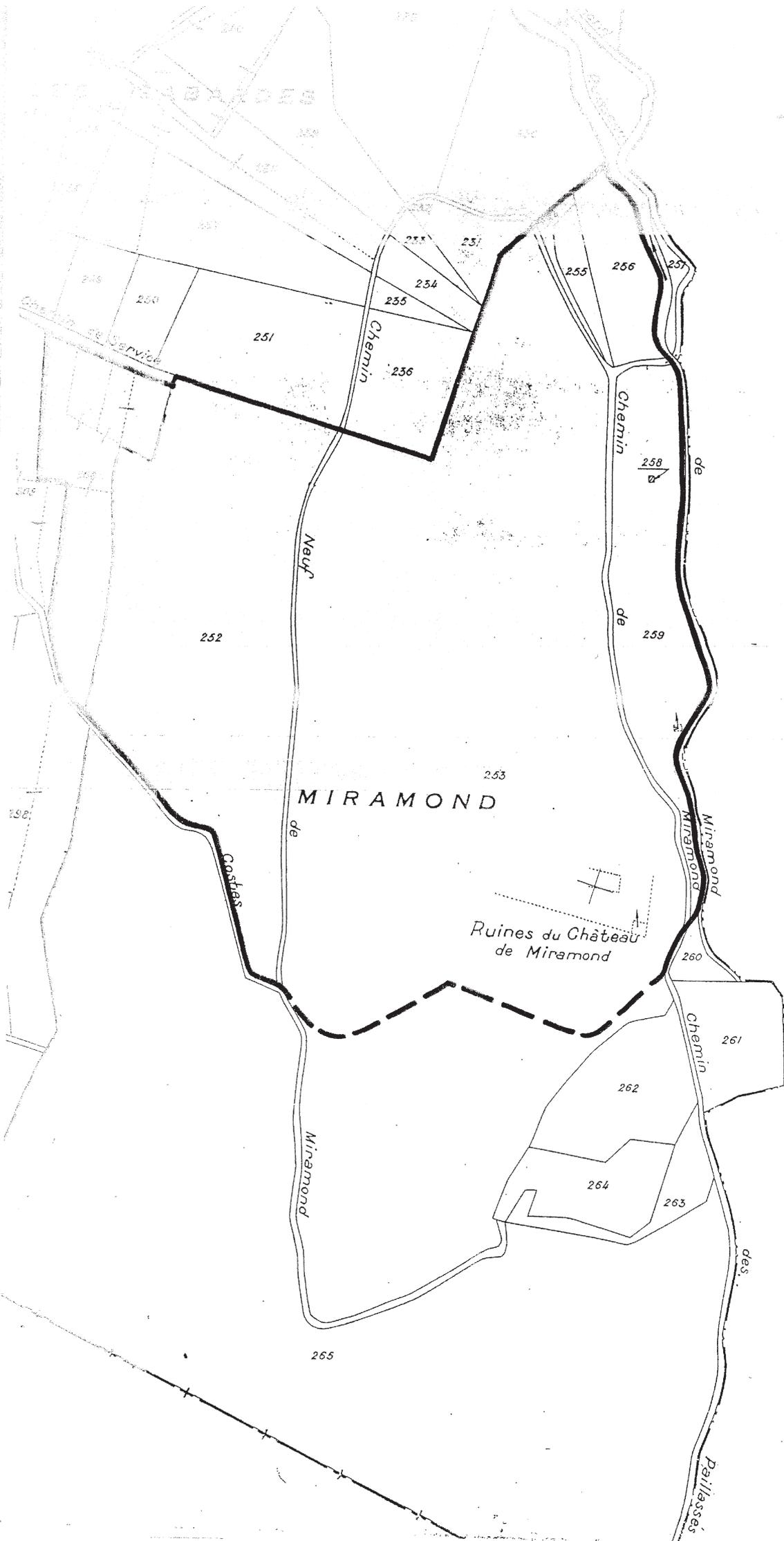
ARTICLE 1<sup>er</sup> - Les ruines du château de Miramont sur l'Alaric à BARBAIRA (Aude) ainsi que le terrain sur lequel elles sont situées figurant au plan cadastral sous le n° 213, appartenant à la commune, sont inscrits sur l'inventaire des Sites dont la conservation présente un intérêt général

ARTICLE 2 - Le présent arrêté sera notifié au Préfet du département pour les archives de la préfecture et au Maire de la Commune de BARBAIRA

qui seront responsables, chacun en ce qui le concerne, de son exécution

PARIS, le 23 NOVEMBRE 1942

Par délégation spéciale  
Le Secrétaire Général des Beaux Arts  
L. HAUTECOEUR



Ech. 1/2500.

MINISTÈRE DE L'ENVIRONNEMENT ET DU CADRE DE VIE  
ET  
MINISTÈRE DE LA CULTURE ET DE LA COMMUNICATION

---

(DIRECTION DU PATRIMOINE)

---

LISTE  
DES IMMEUBLES PROTÉGÉS  
AU TITRE DES LÉGISLATIONS  
SUR  
LES MONUMENTS HISTORIQUES  
ET SUR LES SITES  
DANS LE DÉPARTEMENT DE L'AUDE

(ARRÊTÉE AU 15 FÉVRIER 1981)

---

**Barbaira. —**

— Restes du château de Miramont (*Inv. MH* : 17 février 1926). Ruines  
du château et terrain sur lequel elles sont situées (parcelle n° 213  
du cadastre) (*S. Inv.* : 22 novembre 1945).

AUDE \_11\_

# BARBAIRA

CANTON: CAPENDU

ARRONDI: CARCASSONNE



## LE CHATEAU DE MIRAMONT

Michelin au 20000, N°83, pl. 12

DELIMITATION?

COMMUNE

DE

FLOURE



CHEMIN

des

PAILHASES

CHEMIN

de

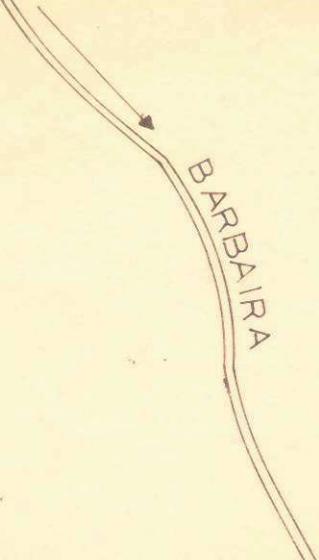
MIRAMONT

Ruines de



213

MIRAMONT



BARBAIRA

Les ruines du château de MIRAMONT sur l'Alaric à BARBAIRA (Aude) ainsi que le terrain sur lequel elles sont situées, figurant au plan cadastral sous le n°213, appartenant à la commune sont inscrites sur l'inventaire des sites dont la conservation présente un intérêt général.

( Arrêté du 23 Novembre 1942.)